



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAMBRUISSE
DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 23-05-2020

Date de convocation : 14 mai 2020.

Séance ouverte à 17 h 00

Présents :

MM. BELLON Patrick, BENSA Serge, CHAILAN Claude, DERRISSARD Gilbert, MARTORANO Robert, STARON Ronald formant la majorité des membres élus le 15 mars 2020.

Absent excusé :

AMARA Eddie. (Procuration à M. MARTORANO Robert)

Secrétaire de séance :

M. BENSA Serge est secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Election du Maire ;
- Détermination du nombre des adjoints ;
- Elections des adjoints ;
- Lecture de la charte de l'Elu local ;
- Délégation du conseil municipal au Maire sur le fondement des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Monsieur MARTORANO Robert, Maire sortant, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

Monsieur BENSA Serge est désigné secrétaire de séance.

Monsieur MARTORANO Robert, doyen du Conseil municipal, préside la séance d'installation des Conseillers Municipaux.

Il fait l'appel des six conseillers présents et indique que M. AMARA Eddie, Conseiller, dans l'impossibilité d'assister à la réunion du Conseil Municipal du samedi 23 mai 2020, lui a donné pouvoir pour le représenter et prendre part en son nom aux votes pouvant intervenir. Monsieur BELLON Patrick et Monsieur CHAILAN Claude sont désignés comme assesseurs.

1-Election du Maire :

Après appel de candidatures, Monsieur MARTORANO Robert est élu Maire de la Commune de Lambruisse par 6 voix pour et 1 bulletin blanc.

Monsieur le Maire est immédiatement installé dans ses fonctions et préside la séance.

2-Détermination du nombre des adjoints :

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger, sans excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, la commune peut élire un effectif maximum de deux adjoints.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'approuver la création de deux postes d'adjoints au Maire.

3-Election du Premier Adjoint :

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Après appel de candidatures, Monsieur BELLON Patrick est élu Premier Adjoint de la Commune de Lambruisse par 5 voix pour et 2 bulletins blancs.

4- Election du Deuxième Adjoint :

Après appel de candidatures, Monsieur BENSA Serge est élu Deuxième Adjoint de la Commune de Lambruisse par 6 voix pour et 1 bulletin blanc.

Aucune réclamation ou observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire clôture le Procès-Verbal de la mise en place du Conseil municipal de la Commune de Lambruisse le 23 mai 2020 à 17 h 30 après en avoir donné lecture.

Le Maire, le Conseiller municipal le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire signent ce Procès-verbal.

La fiche de proclamation du Maire et des adjoints ainsi que le tableau du Conseil Municipal sont établis pour affichage.

5- Lecture de la charte de l'Elu local :

Monsieur le Maire donne lecture de « La Charte de l'Elu Local » dont chaque conseiller a reçu un exemplaire. Ils s'engagent à la respecter durant leur mandat.

6- Délégation au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur le Maire donne lecture des délégations du Conseil Municipal qui lui sont confiées en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération acceptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18 h 25.

Le Maire :


Robert MATORANO

